

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 13 décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 7 décembre 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 32
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 35

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, David PICCAND, Yves PIET, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Dominique MARIE a donné pouvoir à Christine SALMON, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL, Lydie OLIVE, Nathalie TASSERIT, Alain QUEHE, François REPEL, Josiane LECUYER

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Jérémie DESGUEE, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20231213-18 : FIN_TOUS BUDGETS_OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2024

Vu l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Concernant les modalités d'ouverture de crédits budgétaires avant le vote du budget pour les dépenses avec les opérations en gestion pluriannuelles d'Autorisation de programme, l'article L.5217-10-9 du code général des collectivités territoriales prévoit que « Lorsque la section d'investissement du budget comporte des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP), l'ordonnateur peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement en cas de non-adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au 1/3 des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ou de son règlement. Le comptable est en droit de payer les mandats émis dans ces conditions. ».

Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider, et mandater selon le détail suivant :

BUDGET PRINCIPAL		
Opération	Crédits ouverts au budget 2023	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
101 – Matériels, services généraux	147 640 €	36 910 €
102 – Bâtiments, services généraux	54 600 €	13 650 €
103 - Voirie	740 000 €	185 000 €
106 – Pôle Villers-Bocage	150 000 €	37 500 €
107 – Extension Maison services public	10 000 €	2 500 €
111 - Boucles VTT	47 340 €	11 835 €
113 - Plantations arbres et arbustes	30 000 €	7 500 €
124 – Politique Habitat	32 000 €	8 000 €
131 – Equipements sportifs	59 200 €	14 800 €
133 - Gymnase de Villers Bocage	140 400 €	0€
136 - Etude piscine	35 460 €	0€
140 – Enfance	8 000 €	2 000 €
160 – Zones Activités	50 190 €	12 547 €
170 – PLUI Est	43 000 €	10 750 €
171 – PLUI Ouest	35 000 €	8 750 €
174 – ADS	5 000 €	1 250 €
190 – Culture	5 200 €	1 300 €
191 – Lieu culturel fédérateur et structurant	28 800 €	7 200 €
200 - Accompagnement développement durable	20 000 €	5 000 €
201- Études	40 000 €	10 000 €
458 - Opération pour compte de tiers	90 360 €	22 590 €
TOTAL	1 772 190 €	399 082 €

BUDGET PRINCIPAL		
Opérations pluriannuelles en gestion Autorisation de programme	Crédits ouverts au budget 2023	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L. 5217-10-9 du CGCT
135- Reconstruction gymnase Les Monts D'Aunay	198 000€	66 000 €
172-SCOT	100 000€	33 333 €
TOTAL	298 000€	99 333 €

BUDGET ANNEXE SPANC		
Chapitre	Crédits ouverts au budget 2023	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
21 – Immobilisations corporelles	29 030,48 €	7 257 €
458-Opération pour compte de tiers	206 177,50 €	51 544 €
TOTAL	235 207,98 €	58 801 €

BUDGET ANNEXE BAT-RUE-DE-VIRE		
Chapitre	Crédits ouverts au budget 2023	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
21 – Immobilisations corporelles	2 770 €	692 €
23 – Immobilisations en cours	13 000 €	3 250 €
TOTAL	15 770 €	3 942 €

BUDGET ANNEXE PREBOCAP		
Chapitre	Crédits ouverts au budget 2023	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
21 – Immobilisations corporelles	5 950 €	1 487 €
TOTAL	5 950 €	1 487 €

BUDGET ANNEXE DECHETS RECYCLABLES		
Chapitre	Crédits ouverts au budget 2023	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
301 – Matériel et services OM	4 800 €	1 200 €
302 – Conteneurs Tri	72 000 €	18 000 €
308 – Achat BOM	240 573 €	60 143 €
309 - Garage	2 500 €	625 €
310 – RI PBI	41 700 €	10 425€
TOTAL	361 573 €	90 393 €

BUDGET ANNEXE PSLA VB VAL D'ARRY		
Chapitre	Crédits ouverts au budget 2023	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
204 – Subventions d'équipements versées	15 000€	3 750 €
21 – Immobilisations corporelles	17 018 €	4 254 €
23 – Immobilisations en cours	184 897,34 €	46 224 €
TOTAL	216 915,34 €	54 228 €

BUDGET ANNEXE PSLA CAUMONT		
Chapitre	Crédits ouverts au budget 2023	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
21 – Immobilisations corporelles	14 915,83 €	3 728 €
23 – Immobilisations en cours	305 755 €	76 438 €
TOTAL	320 670,83 €	80 166 €

Le conseil communautaire s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget principal de la communauté de commune.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE PROCEDER** à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement par anticipation, afin de pouvoir engager, liquider, et mandater selon le détail précisé dans la présente délibération, et ce avant le vote des budgets 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER

Le Président,
Gérard LEGUAY

